

Neuchâtel : un projet ravageur pour la qualité de la restauration et l'image du canton

Les présidents latins de Gastrosuisse sont consternés par l'annonce faite ce jour par le Conseil d'Etat neuchâtelois, consistant en l'abandon de tout contrôle de la formation des futurs cafetiers-restaurateurs. Ce projet va à l'encontre des efforts entrepris par la branche, destinés à la fois à garantir une formation de qualité et à renforcer les exigences de base. Elle confine à la loi du moindre effort, ravageuse pour l'avenir de la branche et pour l'image touristique du canton.

Une formation de base minimale constitue un pré-requis indispensable pour éviter les drames économiques et humains, quelle que soit la branche concernée. Forts de cette conviction, et après avoir pris connaissance des projets de lois soumis ce jour à consultation par le Conseil d'Etat neuchâtelois, les Présidents des sections latines de Gastrosuisse déplorent lourdement la libéralisation envisagée à Neuchâtel, ville d'études et de formation reconnue loin à la ronde.

L'abandon de tout contrôle de la formation tel que développé dans le projet de LPCom ne peut conduire, dans cette profession comme dans d'autres, qu'à un nivellement par le bas de la qualité des prestations. Accueil, service, respect de la Convention collective nationale, connaissance du droit du travail et des assurances sociales sont autant de matières indispensables à l'exercice de la profession de cafetier-restaurateur. S'en passer, c'est laisser penser que la profession est ouverte à n'importe quel amateur et sans conditions... Et c'est compromettre gravement la qualité de la branche, l'avenir de ses acteurs et l'image du canton.

La présentation d'un concept d'hygiène : un pis-aller !

L'unique contrainte retenue par le Conseil d'Etat neuchâtelois – à savoir la présentation d'un concept d'hygiène comme préalable à l'obtention d'une autorisation d'ouverture d'établissement - ne suffira jamais à réduire le taux de rotation des patentes, et encore moins à garantir le respect du cadre légal et réglementaire de la branche (en particulier la conformité des contrats de travail et de bail, ainsi que l'affiliation du personnel aux assurances sociales). Seule une formation de base consolidée permettra d'atteindre ces objectifs.

Pour rappel, une formation minimale de type modulaire (appelée G1) est aujourd'hui dispensée dans tous les cantons latins, y compris celui de Berne. Cette formation constitue en outre un préalable pour accéder au brevet fédéral de chef d'établissement de l'hôtellerie et de la restauration et ensuite au diplôme fédéral de restaurateur (G2 et G3) reconnu par le SECO. Plusieurs démarches visant à renforcer cette formation minimale sont par ailleurs en cours, en particulier dans les cantons de Fribourg et de Vaud. Dans ce dernier, un postulat du soussigné demande un renforcement de la formation des futurs exploitants et l'introduction de cours visant une meilleure connaissance et une plus grande valorisation des produits locaux.

Les sections latines de Gastrosuisse recommandent donc aux autorités neuchâteloises le maintien d'un contrôle de formation minimale pour les futurs cafetiers-restaurateurs. Ils répondront dans ce sens à la consultation lancée ce jour et invitent l'ensemble des acteurs politiques et économiques à rejeter cette loi du moindre effort.

Annexe : postulat déposé dans le Canton de Vaud pour renforcer la formation

Pour tout renseignement complémentaire :

- **Frédéric Haenni**, Coordinateur des sections cantonales latines et membre du conseil de Gastrosuisse - Président de Gastrovaud - 021 721 07 03 - 079 337 53 00 - frederic.haenni@gastrovaud.ch
- **Gilles Meystre**, Directeur adjoint de Gastrovaud - 021 721 07 11 – 079 204 52 15 gilles.meystre@gastrovaud.ch